

Dialogue politique

Du temps pour lever les points de divergence

J. KOMBILE MOUSSA-VOU

Akanda/Gabon

Les deux semaines supplémentaires accordées pour la poursuite des travaux devraient être consacrées, en grande partie, à l'examen des éléments de blocage.

AU moment où les membres des commissions "La modernisation de la vie publique" et "La consolidation de la paix et de la cohésion nationale" du Dialogue politique peaufinent la rédaction de leurs rapports respectifs, de nombreux points de divergence subsistaient encore, hier, au stade d'Angondjé, au cœur des commissions intitulées "La réforme des institutions et la consolidation de l'État de droit démocratique" et "Les réformes électorales". Au point que l'on ne peut s'empêcher de penser que la prolongation des travaux devrait être, en



Photo : Bandoma

Les membres de la majorité...

grande partie, consacrée à la recherche d'un consensus autour des thématiques liées à la durée des mandats politiques au Gabon, le mode de désignation et la durée du mandat des membres de la Cour constitutionnelle ainsi que les missions de la Haute juridiction, le redécoupage des circonscriptions électorales, la redéfinition du rôle et des missions des instances en charge de l'orga-

nisation des élections politiques (ministère de l'Intérieur, Commission électorale nationale autonome et permanente, etc.) dans notre pays, les modalités de révision du fichier électoral, la réforme du Conseil supérieur de la magistrature (CSM), etc. Autant de points de blocage sur lesquels les membres du bureau du Dialogue politique doivent se pencher, avant une éventuelle inter-



Photo : Bandoma

... et ceux de l'opposition.

vention des co-facilitateurs nationaux. Ce qui sous-entend que l'atteinte du consensus nécessite plus de souplesse de la part de chaque partie. Pour l'instant, on n'en prend pas le chemin, semble-t-il. Vu que, s'agissant notamment de la Cour constitutionnelle, les membres de l'opposition tiennent à ce que le premier responsable de cette Haute juridiction soit désormais élu par ses pairs, à

l'inverse de ceux de la majorité qui militeraient pour le maintien de son mode de désignation actuel. De même, les premiers cités ne seraient plus favorables à ce que le chef de l'État préside le CSM alors que les seconds, eux, n'y verraient aucun inconvénient. Selon certaines indiscretions, les deux semaines supplémentaires accordées à la poursuite des travaux pourraient s'avérer insuffi-

santes, pour permettre aux deux parties d'accorder leurs violons. Un désaccord persistant de leur part sur l'ensemble des points querellés pourrait donner lieu à des multiples interprétations. D'autant plus que, d'aucuns estiment, à tort ou à raison, ces questions constituent la trame principale des assises se déroulant actuellement dans la banlieue nord de Libreville. Dans ce sens, les participants de la phase citoyenne avaient, dans leur grande majorité, interpellé les politiques sur la nécessité de s'accorder sur l'ensemble des éléments qui, avaient-ils laissé entendre, sont les sources de discorde en période électorale. Quoiqu'il en soit, selon le calendrier officiel réaménagé, la cérémonie officielle de clôture des travaux du présent Dialogue politique est prévue le 25 mai prochain précédée, vingt-quatre heures avant, de la réunion de son bureau.

A l'épreuve du consensus

ONDOUBA'NTSIBAH

Libreville/Gabon

Les organisateurs du Dialogue politique ont fait du consensus le mode de décisions à ces assises. Celui-ci doit s'exercer aussi bien sur l'esprit que sur la lettre des mesures à prendre. Au point où, d'aucuns se demandent si ce principe n'a pas quelque peu compliqué l'évolution des pourparlers, notamment dans les commissions 1 et 2 qui traitent respectivement des thèmes "réformes institutionnelles et consolidation de l'État de droit démocratique" et "réformes électorales". Les deux semaines supplémentaires suffiront-elles pour concilier totalement les points de vue des deux camps (majorité et opposition) ?



Photo : Bandoma

Une vue des membres du bureau du Dialogue politique.

repoussée au 25 mai prochain, dans l'espoir que les deux camps politiques (majorité et opposition) finiront par s'entendre sur les différents points de divergence qui les opposent actuellement. Il faut souligner que le bureau du Dialogue, que le président Ali Bongo Ondimba a voulu inclusif et sans tabou, avait arrêté le consensus comme mode de prise de décisions au cours de ces assises. Ce qui sous-entend que les deux camps en négociations (majorité et opposition) doivent s'accorder sur les questions à l'ordre du jour, et cela aussi bien sur l'esprit que sur la lettre. C'est pourquoi, certains estiment que ce principe a contribué quelque part à ralentir la progression des pourparlers d'Angondjé. Plus lorsqu'il s'agit des sujets qui tournent autour des thématiques telles que les réformes des institutions, la consolidation de

l'Etat de droit démocratique et les réformes électorales. Surtout quand on se souvient que ces questions avaient fait l'objet de beaucoup de suggestions de la part des participants à la phase citoyenne dudit Dialogue politique. D'aucuns se demandent si au cours des deux semaines de prolongations accordées aux différentes commissions, le principe du consensus ne va pas retarder l'évolution des travaux. Cela lorsqu'il s'agira de concilier les différentes positions sur les points d'achoppement. Que faudra-t-il faire s'il arrivait que les deux parties ne trouvent pas le consensus sur une ou plusieurs questions, surtout au cas où même les facilitateurs n'y pourraient rien non plus ? Tout compte fait, deux certitudes semblent se dégager à ce niveau : les commissaires sont aujourd'hui, plus que jamais,

soumis à l'épreuve du consensus ; et, si ce mode de prise de décision de-

meure en vigueur dans tous les cas, boucler le Dialogue politique le 25 mai

peut relever d'un défi. Ce qui ne signifie pas que cela soit impossible.

FEDERATION GABONAISE DES SOCIETES D'ASSURANCES

INFORMATION

La Fédération Gabonaise des Sociétés d'Assurances (FEGASA) faisant suite aux Assises de Régulation des Assurances tenues du 2 au 3 mars 2017, organisées par la Direction Nationale des Assurances, informe les assurables et l'ensemble du réseau de distribution, à savoir

- Les Courtiers ;
- Les Agents généraux ,
- Les Agents mandataires ,
- Les Bureaux Directs.

Que l'application stricto sensu du tarif automobile minimum en vigueur depuis avril 1996 pour l'Assurance Responsabilité Civile Obligatoire ainsi que les garanties facultatives sera respectée, dès le 1^{er} mai 2017, par l'ensemble des opérateurs du secteur des assurances

La Fédération Gabonaise des Sociétés d'Assurances se réserve le droit de prendre toutes les mesures administratives qui s'imposeront, suite à l'inobservation dudit tarif.

P. MABIKA.

Boîte Postale : 4005 LIBREVILLE (République Gabonaise) Tél. : (241) 74.45.29 - Tél/fax : (241) 77.58.29 E-mail : fegasa_gabon@yahoo.fr